

CYBERHARCÈLEMENT STOP !

Définition : Le cyberharcèlement se définit comme du harcèlement sur internet, les réseaux sociaux ou par SMS. Il peut être le prolongement d'un harcèlement à l'école. Il ne connaît pas de limite dans le temps et l'espace, pouvant s'exercer à tout moment et s'étendre rapidement.

mer. 18:45

Explication : Le cyberharcèlement peut être le fait d'un individu mais il peut aussi s'exercer en meute : un groupe de personnes cible une même victime. Le cyberharcèlement se traduit par des violences répétées de différentes formes : vidéo-lynchage, menace, insulte, rumeur, prise et diffusion d'images à caractère sexuel sans consentement, etc. Ces violences, verbales ou physiques, sont la cause d'un réel mal-être pour la victime : stress, échec scolaire, voire pensées suicidaires. Le cyberharcèlement est un délit puni par la loi. Les cyberharceurs risquent jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amendes.



Le saviez-vous ? : 20 % des 6/18 ans ont déjà été confrontés à une situation de cyberharcèlement (e-Enfance, 2021)

mer. 20:57

Cap ou pas cap :

CAP OU PAS CAP

Protège tes comptes !
Sur tous les réseaux sociaux, il existe des paramètres pour se protéger sur internet. Alors, mets tes comptes Instagram, Tik Tok ou X en « privé » pour mieux filtrer. Tu peux aussi modérer les commentaires en bloquant certains mots-clés.

Règles d'or :

+

Sur internet, on se respecte : ce qui se passe sur internet a un impact dans la vie. Alors ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse.

Briser le silence :

Victime ? Confie-toi à une ami.e, un adulte de confiance, ou appelle le 3018.

Témoin ? Dénonce les faits et aide la victime sans chercher à faire justice toi-même.

